



Premiers éléments recueillis dans le cadre de la concertation individualisée avec les communes

Au cours des réunions d'information et des premières séances de travail qui se sont tenues dans les communes depuis l'été 2008, des idées, des suggestions et des attentes ont été exprimées. Il s'agit à la fois de propositions d'ordre général et d'actions précises.

Ce travail est en cours et sera prolongé jusqu'au cours du 2^{ème} trimestre 2009. Les premiers éléments qui ressortent sont les suivants.

Développement touristique et accueil du public

Valoriser la présence et l'image du Parc national pour l'accueil touristique (promotion touristique des petites stations et des communes).

Mettre en valeur des portes du Parc (accès au cœur comme le vallon de Rosuel) et des sites emblématiques (comme le col du Petit Saint Bernard, le col de l'Iseran, le col du Mont Cenis, le vallon du Monal) par une coordination des interventions des maîtres d'ouvrages (Parc, commune...) pour des aménagements raisonnés, une signalétique informative et pédagogique, la mise en valeur du patrimoine culturel, l'accueil du public et des moyens alternatifs d'accès à la voiture.

Structurer l'offre de randonnée dans l'aire d'adhésion et la développer. Assurer une continuité du réseau des itinéraires de randonnée entre le cœur et l'aire d'adhésion. Inventorier les sentiers à baliser et à entretenir. Mutualiser la promotion (dépliants, information du public...) à l'échelle de plusieurs communes, d'une vallée voire du massif.

Développer des sentiers d'interprétation dans l'aire d'adhésion et rénover les parcours existants. Doter certains chefs-lieux, hameaux et stations touristiques d'une signalétique permanente de découverte du patrimoine remarquable et vernaculaire pour les habitants et les visiteurs.

Porter à la connaissance des visiteurs et séjournants de l'existence du patrimoine naturel par des équipements installés dans les stations et les sites touristiques.

Gérer les problèmes de coexistence des randonneurs pédestres et des VTT (de descente) par des itinéraires dédiés et l'information des pratiquants.

Mettre en place des plans de circulation des véhicules motorisés sur les chemins ruraux pour une répartition des différents pratiquants dans l'espace (piétons, véhicules), réglementation adaptée, contrôle... Collaborer avec l'APTV sur la démarche.

Matérialiser des sentiers raquettes. Imaginer des produits de découverte pour les non skieurs.

Développer les animations pour les visiteurs (en salle et sorties terrain) par une plus grande collaboration avec les offices de tourisme. Diversifier les lieux de mise à disposition des expositions du Parc.

Développer des actions de pédagogie et de sensibilisation des publics des stations : information sur le patrimoine remarquable ou protégé, règles de bonne conduite dans le cœur (comme le ski hors piste). Panneaux d'information, dépliants, sensibilisation des professionnels de l'accompagnement en début de saison (moniteurs de ski, guides...).

Maintenir et renforcer les interventions des agents du Parc auprès des différents publics scolaires.

Aide à l'agriculture et au pastoralisme

Gérer les effluents d'élevage par traitement des fumiers (compostage collectif)

Amélioration du paysage et de l'environnement

Réhabiliter des sites et des paysages dégradés : dépôts sauvages, anciennes décharges...

Maintenir le dispositif d'aide conjoint commune – Parc pour la réfection des toitures en lauze en redéfinissant au besoin les zones éligibles.

Mettre en valeur des éléments du petit patrimoine remarquable (chapelles...).

Trouver une nouvelle à certains bâtiments d'altitude type chalet d'information sur l'exemple du refuge Regaud.

Exemplarité en matière de développement durable

Aider les refuges d'altitude à recourir aux énergies alternatives (solaire, pico-centrale...).

Assister les communes et les stations sur le recours aux véhicules propres et navettes électriques.

Modalités de partenariat

S'inspirer de la démarche réussie de réalisation des documents sur le patrimoine naturel communal (groupe de travail commun, échange mutuel d'informations, projet conjoint...) pour mener d'autres projets.

Tenir des réunions de bilan et évaluation au moins une fois par an par commune sur la mise en œuvre de la charte, l'avancement des projets dans le cadre de la convention particulière et pour se tenir informé réciproquement des actions de la commune et de celles du Parc.